

à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,
à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a
remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	=	11
" " nuls		<u>0</u>
Reste pour le suffrage exprimé		11
Majorité absolue		6

ont obtenu =

N ^o Eymard François	=	huit	8
Ebezier Henri	=	une	1
Clement Aimé	=	une	1
Maret Aimé	=	une	1

Monsieur Eymard François ayant obtenu la majorité
absolue, a été proclamé Maire.

Election de l'adjoint

Il a été procédé ensuite, sous les mêmes formes
et sous la présidence de Monsieur Eymard François élu Maire,
à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
" " blancs	<u>0</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

N ^o Maret Aimé	(huit voix)	8
Clement Aimé	une	1
Ebezier Henri	une	1
Sinay Jean	une	1

Monsieur Maret Aimé ayant obtenu la
majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint